Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260212-83_20262_12_6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 12 février 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

Le 12 février 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni au Centre culturel Mosaïque sur convocation en date du 6 février 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LE BELLEC Magali, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, NOFFE Laura, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Kevin, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, SOULABAILLE Thomas, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à C0NAN Cyril, JEZEQUEL Karole ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, LEFEUVRE Daniel ayant donné pouvoir à ULMER Michel, PRESSE Corentin ayant donné pouvoir à JAFFROT Eric, TESSIER Céline ayant donné pouvoir à ERMEL Isabelle.

Etait excusé (0)

Etait absent (0)

N° délibération

83-2026 2 12

Monsieur Cyril Conan est désigné secrétaire de séance.

Objet : Aménagements de sécurité – Aménagement de la rue André Gilles : demande de subvention au Conseil Départemental des Côtes d'Armor au titre des amendes de police

OBJET : Aménagements de sécurité – Aménagement de la rue André Gilles : demande de subvention au Conseil Départemental des Côtes d'Armor au titre des amendes de police

Monsieur Eric Jaffrot, Adjoint à la voirie et aux espaces verts, rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la rue André Gilles à Collinée.
Il rappelle que cette opération (et notamment les aménagements de sécurité liés : création de trois plateaux ralentisseurs, de zones à 30 km/h, mise en place de signalisation verticale/horizontale, etc.) est éligible à une subvention auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal décide de :

- Autoriser Mr Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la réalisation de l'opération susvisée (notamment création de trois plateaux ralentisseurs) ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	5
Pour	35
Contre	
Abstention	

Pour extrait conforme

Le Mené, le 16 février 2026

Gérard DABOUDET,
Maire

Cyril CONAN
Secrétaire de séance

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte - CS 44416 - 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 19/2/26
- et de sa publication le 16/2/26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)